

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/391 Paraphe : 
---	---

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°DC2017/122

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 81

Votants : 86 (dont 5 pouvoirs)

POUR : 86 (100 %)

CONTRE : 0 (0 %)

ABSTENTION : 0 (0 %)

Le vingt décembre deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 11/12/2017

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART Martine, BEGNY Agnès, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, JACQUET Ghislaine, LENFANT Maryvonne, LESUEUR Patricia, MERCIER Agnès, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, SEMBENI Anne, VERNEL Martine et MM ADAM Claude, ADIN Michel, BARRE Régis, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BESTEL Bernard, BIENVENU Bernard, BOIZET Guy, BOUILLON Daniël, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, COLSON Dominique, CORNEILLE Jean-Pierre, DEGLAIRE Gérard, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GIRONDELOT Bernard, GODART Olivier, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HAULIN Eric, HUREAU Benoît, JUILLET Bruno, LAHOTTE Hervé, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT CHAUVET Pierre, LESOILLE Patrick, LORIN Dominique, MALVAUX André, MALVAUX Frédéric, MANCEAUX Christophe, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MATHIAS Frédéric, MEENS François, MEIS Michel, MENDES Michel, MOUTON Francis, NIZET Daniël, NIZET Jacky, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE Ludovic, PIERSON Florent, POTRON Francis, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RENARD Damien, RICHELET Jean-Pol, ROBIN Dominique, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, THIERY Pierre, VAIRY Lionel, VALET Bruno.

Représentés : Mmes PAYEN Françoise donne pouvoir de vote à M. ADAM Claude, THOMAS Andrée donne pouvoir de vote à M. DUGARD Yann et MM CARRE Joël donne pouvoir de vote à M. POTRON Francis, PIC Jean-Yves donne pouvoir de vote à M. CORNEILLE Jean-Pierre, RAUSSIN Bruno donne pouvoir de vote à M. MAS Raoul.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET BATIMENT D'ENTREPRISES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'art. 2312-1 et suivants ;

Considérant la demande de la trésorerie dans le cadre de régularisations d'inventaire que de passer des écritures d'ordre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE la décision modificative du budget « Batiment d'entreprises » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 042

Article 6811: Dot. aux amort. des immo. incorporelles & corporelles: + 465.98

Article 678 : Autres charges exceptionnelles : + 10 161.89

Recettes

Chapitre 042

Article 7811: Rep. sur amort. des immo. Incorporelles & corporelles: + 465.98

Article 777 : Quote-part des subv. d'inv. transf. au cpte de résul. : + 10 161.89

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.



Le Président,

Francis SIGNORET

Par déléation,

Le 1^{er} Vice-Président,

Yann DUGARD